

## Compte rendu du Conseil de développement

**En date du 10 décembre 2018**

M. Moreau, Président du Conseil de développement du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance. Il remercie tous les acteurs présents à cette réunion qui se tient à la salle de La Chapelle de LA CHÂTRE.

### **Membres du Conseil de développement**

Étaient présents : 16 membres

1	Mme	Geneviève	BAUDIMANT	Pôle BioDom'Centre-URGC
2	M.	Daniel	CALAME	Mairie de Saint Plantaire
3	Mme	Florence	DALLOT	ADAR-CIVAM
4	M.	Jean-Michel	DEGAY	Fédération du Bâtiment et des TP de l'Indre
5	M.	Arnaud	DENORMANDIE	Initiative Indre
6	M.	Maxime	GOURRU	Direction Départementale des Territoires de l'Indre
7	M.	Jacques	LUCBERT	Association Indre Nature
8	Mme	Jacqueline	MAJOREL	Office de Tourisme du Pays de George Sand
9	M.	René	MARANDON	Société Pomologique du Berry
10	M.	Jean-Claude	MOREAU	ADAR-CIVAM
11	M.	Christian	NIEL	Parc des Parelles
12	Mme	Sylvie	PETOLON	CODAR Boischaud Sud
13	M.	Maxime	PION	Jeunes Agriculteurs de l'Indre
14	Mme	Annie	ROCHOUX	Chambre d'Agriculture de l'Indre
15	M.	Michel	SUCHET	Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Indre
16	Mme	Jacqueline	TEINTURIER	Mairie de Montgivray

Étaient excusés : 3 membres

1	M.	Alain	GLAUMOT	Office de Tourisme du Pays de George Sand
2	M.	Gérard	GUILLAUME	Associations culturelles locales
3	M.	Yves	NONNET	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre

Étaient absents : 21 membres

1	M.	Michel	BAUDIMANT	Pôle BioDom'Centre-URGC
2	Mme	Bénédicte	CARTELIER	Sous-Préfecture de LA CHATRE
3	M.	Fabien	CERVERA	Proviseur du Lycée George Sand
4	Mme	Agnès	CHAMPEAU	Parc des Parelles
5	Mme	Evelyne	DELAIGUE	Sous-Préfecture de LA CHATRE

6	M.	Dominique	DELAUME	Hôpital de La Châtre
7	M.	Jean-Jacques	DESRIEUX	Initiative Indre
8	M.	Jean	ELION	Fédération de Pêche de l'Indre
9	M.	David	FOULATIER	Union des Entreprises de l'Indre (U.D.E.I)
10	M.	Didier	GONNARD	Association Indre Nature
11	M.	Arnaud	LAMY	Chambre d'Agriculture de l'Indre
12	M.	Yann	LE STRAT	District de l'Indre de Football
13	M.	Patrick	LÉGER	Fédération de Pêche de l'Indre
14	M.	Bernard	MAILLIEN	CODAR Boischaud Sud
15	M.	Jacky	NAUDET	Union des Entreprises de l'Indre (U.D.E.I)
16	M.	Bernard	PERES	Fédération Départementale des CUMA de l'Indre
17	M.	Bruno	PLANTUREUX	Fédération du Bâtiment et des TP de l'Indre
18	M.	Alain	POLLET	Société Pomologique du Berry
19	M.	Franck	ROVINA	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre
20	M.	Denis	TOUCHET	Fédération Départementale des CUMA de l'Indre
21	M.	Marc	TOUCHET	District de l'Indre de Football

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

### **Ordre du jour :**

- 1) Le SCoT : point rapide d'étape et d'échéancier
- 2) Le projet PNR
  - 2.1/ point rapide d'étape et d'échéancier
  - 2.2/ La notation du projet de territoire en termes d'identité et de développement durable, dont l'économie circulaire
  - 2.3/ Exemples d'innovations en **économie circulaire** constatables :
    - o les **plaquettes bocagères** (interventions de MM Calame, Maire, et Clément, technicien SCIC BEB)
    - o et les **circuits courts alimentaires** (Mme Moisan, chargée de mission ADAR CIVAM et M. Mathey, acteur de la micro-filière à Neuvy St Sépulchre)
- 3) Projection des travaux du Conseil de développement à suivre et questions diverses

---

Le Président ouvre la séance en évoquant le climat social actuellement très tendu. Il rappelle que le Conseil de développement est un « corps intermédiaire » du territoire, à ce titre il serait utile que le Conseil puisse s'ouvrir à des représentants syndicaux.

Afin d'associer les problématiques liées à la jeunesse, il proposera au prochain Conseil de développement d'intégrer Stéphane BAUCHE, Directeur du Foyer des jeunes de La Châtre.

## 1) Le SCoT : point rapide d'étape et d'échéancier

---

M. LE ROUX rappelle que l'élaboration du SCoT a débuté en avril 2017. Le Diagnostic territorial a été validé en Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Suite au débat du PADD en Comité du 30 novembre 2018, plusieurs orientations sont en cours de rédaction pour finaliser le document (cf. annexe ci-jointe : propositions en rouge).

A la lecture du PADD, plusieurs orientations font également débat au sein du Conseil :

- La difficulté de résorber les logements vacants
- La taille des terrains en milieu rural à définir en fonction des attentes des néoruraux
- L'impérieuse nécessité de libérer du foncier agricole et des espaces naturels, en utilisant les dents creuses et en réhabilitant les logements dans les centres bourgs
- La réutilisation des anciennes granges pour les réhabiliter en maison d'habitation
- La nouvelle perception des éoliennes compte tenu de leur hauteur (impact visuel plus important)
- La spécialisation des zones d'activités qui serait un atout pour mieux orienter les entreprises
- La sauvegarde des commerces pour une revitalisation des centres bourgs

Les étapes à venir du SCoT sur la période 2019/2020 sont les suivantes :

- Elaboration du DOO : Document réglementaire du SCoT (1er semestre 2019)
- Validation du projet SCoT en Comité syndical (juin 2019)
- Phase de consultation et enquête publique (2ème semestre 2019)
- Approbation du projet SCoT en Comité syndical (mars 2020)

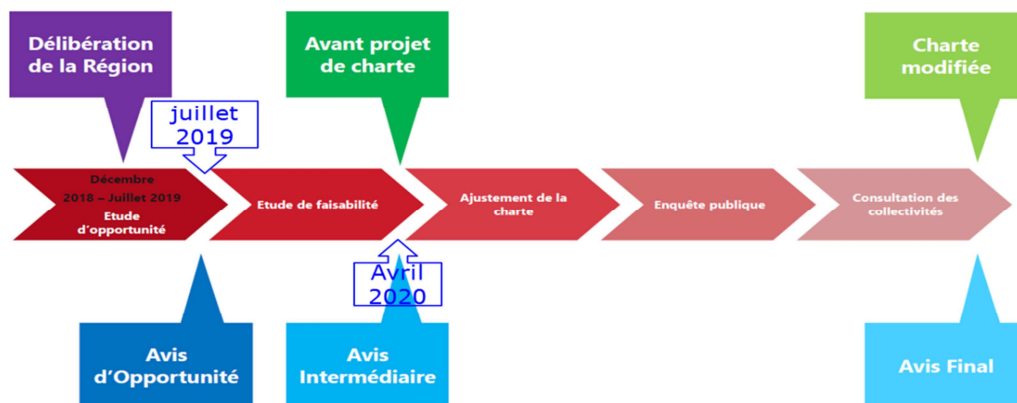
Pour avoir de plus amples renseignements sur le SCoT, vous pouvez contacter **Nicolas THEPAULT**, chargé de mission urbanisme et télécharger des documents sur le site du Pays <https://www.pays-lachatre-berry.com/actions/accueil-scot.html>.

## 2) Le projet PNR

### 2.1/ point rapide d'étape et d'échéancier

M. LE ROUX indique que l'étude d'opportunité du projet PNR Sud Berry portée par la Région Centre-Val de Loire vient de démarrer par un Comité de pilotage le 4 décembre 2018 à Aigurande. Elle s'achèvera en juillet 2019 en précisant si le territoire est en mesure de prétendre au label PNR. Si c'est le cas, alors une étude de faisabilité de 8 mois sera réalisée pour constituer le dossier de candidature à déposer auprès de l'Etat.

Il présente les différentes étapes qui jalonnent la création d'un parc Naturel Régional.



### 2.2/ La notation du projet de territoire en termes d'identité et de développement durable, dont l'économie circulaire

Le Président précise que les éléments à travailler pour prétendre au label PNR sont l'identité du territoire (sujet déjà bien abordé dans le cadre d'un groupe de travail PNR) et le projet de développement durable (économie, environnement et social).

L'économie circulaire fonctionne en boucle. Elle consiste à produire des biens et des services tout en limitant l'utilisation de matières premières et d'énergies, et en diminuant la production de déchets.

De par ses objectifs, l'économie circulaire s'inscrirait pleinement dans le projet de développement durable du Parc Naturel Sud Berry.

## 2.3/ 2 exemples d'innovations en économie circulaire constatables

### 1<sup>er</sup> exemple : circuits courts alimentaires

Mme Moisan, chargée de mission ADAR CIVAM indique que les circuits courts sont en plein développement ces dernières années avec l'émergence d'outils mutualisés pour transformer et commercialiser les produits locaux (découpe Briantaise, 2 magasins bio l'un à Neuvy et l'autre à La Châtre).

Un Système Alimentaire Territorialisé, c'est la convergence des besoins des consommateurs soucieux de la qualité des produits et des agriculteurs souhaitant vivre de leur production. Cela passe d'abord par la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire de Territoire (diagnostic et plan d'actions).

M. Mathey, élu de Neuvy St Sépulchre, détaille le projet de magasin bio et atelier de découpe porté par la SCIC LE LOCAL. Placé en plein cœur de bourg, le magasin a ouvert en avril 2018. Il apparaît que les clients viennent de 15 à 20 km avec une clientèle neuvycienne très fidèle. Ce projet a permis de créer 2 emplois (1 boucher à temps plein et 1 vendeuse à mi-temps). Depuis l'ouverture du magasin, on note plus de passage sur la commune de Neuvy.

C'est un projet d'économie circulaire :

- Portage par une SCIC réunissant les élus, les producteurs et les consommateurs
- Perspective de développement local vers l'approvisionnement des cantines scolaires et la restauration collective en lien avec « cagettes et fourchettes »
- Sensibilisation à la consommation locale avec le CPIE Brenne

### Synthèse des échanges :

- M. GOURRU s'interroge sur les indicateurs mis en place pour évaluer les résultats pour la collectivité et pour les agriculteurs, et sur les modifications éventuelles des circuits économiques locaux.
- M. MATHEY répond que ce projet a permis de réhabiliter un bâtiment en centre bourg. De plus on observe un développement de l'activité économique de Neuvy de près de 10%. Situé sur un axe de passage, le magasin est fréquenté par de nombreux clients sur leur trajet domicile/travail.
- M. LUCBERT demande comment passer d'une expérience ponctuelle à un modèle général « production/transformation/commercialisation locale ».
- Mme MOISAN répond que l'objectif n'est pas de généraliser ce type de projet. Il faut privilégier le développement de petits magasins car le travail collectif est faisable sur des outils à taille humaine. C'est l'enjeu du Projet Alimentaire de Territoire.
- M. DENORMANDIE note que l'emplacement du magasin n'est pas visible et qu'il n'est pas ouvert tous les jours.
- M. MATHEY répond que les jours d'ouverture sont liés à la présence des agriculteurs. Toutefois la clientèle est informée et s'est habituée.

- M. PION indique que c'est une bonne initiative. Toutefois ce type de commercialisation permet de vendre une faible partie de la production de l'Indre. Ce modèle ne permettra pas de sauver l'élevage dans le département. Par conséquent il ne faut pas miser uniquement sur ce modèle pour garantir un avenir à nos agriculteurs.

## 2ème exemple : plaquettes bocagères

M. CALAME, Maire de St Plantaire présente le projet d'installation d'une chaufferie collective à bois déchiquetés.

Il rappelle que la commune a engagé un programme de réhabilitation de logements vacants en centre bourg équipés en chauffage électrique, « une énergie qui n'enrichit pas le territoire ».

Au vu de la vétusté d'une ancienne chaudière fioul qu'il convenait de changer, une préétude bois énergie a été réalisée par ADAR/ADEFIBOIS. Prévu au départ pour chauffer uniquement des bâtiments communaux, le réseau de chaleur s'est élargi pour desservir une dizaine de maisons. Le réseau de chaleur a été réalisé dans les jardins des particuliers pour réduire le coût des travaux par dix. En outre l'OPAH du Pays a permis d'attribuer de 20 à 80% de subventions aux propriétaires privés pour réaliser leurs travaux d'isolation.

En quelques chiffres : Chaudière au bois de 320 kW, 26 points de livraison (13 logements communaux, 10 logements privés, 3 commerçants), consommation de 600 m3 de plaquettes bois par an, investissement de 500 000 €, subvention ADEME de 140 000 €, le reste à charge de l'investissement et les coûts de maintenance sont couverts par l'abonnement.

La SCIC Berry Energies Bocages fournit des plaquettes bocagères produites localement dans le cadre d'une gestion durable de la ressource. Sur le prix d'achat des plaquettes de 30€, environ 10€ revient à l'agriculteur pour l'entretien de ses bouchures.

Production de 100 à 120 m3 de plaquettes au km de haies, ce qui représente seulement 5 à 6 km de haies. La ressource bocagère locale permettrait de développer largement le nombre de chaufferies collectives bois sur le territoire.

Une couverture en photovoltaïque est prévue sur le hangar de stockage des plaquettes bois. La commune souhaite développer le photovoltaïque sur les toitures des bâtiments publics.

C'est un projet d'économie circulaire :

- Développement des ressources économiques locales
- Lutte contre la précarité énergétique des habitants
- Préservation des haies
- Réalisation des travaux par 3 entreprises locales

Il évoque le cas d'un jeune agriculteur de Lourdoueix St Michel qui a fait abattre ses haies par une entreprise de la Brenne (12 000 m3 produites pour alimenter la chaufferie de Tours). Ce chantier était une excellente affaire pour l'entreprise mais pas pour l'agriculteur. En effet avec une gestion durable, cela aurait représenté une rémunération pour l'agriculteur de

6 000€ par an sur 20 ans (120 000 €). Cette opération désastreuse est une perte de ressources et de revenus pour le territoire.

M. CLEMENT, technicien rappelle que la SCIC BEB fait le lien entre les agriculteurs et les collectivités du territoire pour développer une filière locale en bois énergie.

La SCIC est une société coopérative d'intérêt collectif qui met en avant des valeurs : efficacité économique, dimension sociale et préservation de la ressource environnementale. Actuellement la SCIC BEB vend 7 000 m<sup>3</sup> de plaquettes. Pour atteindre un seuil de rentabilité, il faudrait que la SCIC puisse vendre à terme 12 000 m<sup>3</sup>. Cela suppose de poursuivre les efforts pour développer les chaufferies bois dans le Boischaud Sud.

Il insiste sur l'importance de la gestion durable de la ressource bocagère qu'il faut conduire sur une période de 20 à 25 ans.

M. CALAME conclut sur l'économie circulaire en insistant sur le fait qu'il faut au départ des élus sensibilisés pour répondre au mieux à des besoins locaux. C'est un juste équilibre à trouver en permanence entre une production et une consommation locale.

En conclusion, le Président pense qu'il faut avoir une ambition dans les projets du territoire pour lancer la dynamique qui portera le Parc Naturel Régional.

### **3) Projection des travaux du Conseil de développement et questions diverses**

---

Liste des prochains thèmes qui seront abordés en Conseil de développement :

- Intervention de l'ADEME : COT ENR, économie circulaire
- Résilience et adaptation des agriculteurs aux changements climatiques (évolution à long terme et aléas climatiques, adaptation des cultures)
- Abattoir du Boischaud dans un temps ultérieur

M. Moreau clôt la séance.

**Jean-Claude MOREAU**

Président du Conseil de développement  
du Pays de La Châtre en Berry

## ANNEXE

### Pays de la Châtre en Berry

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Elaboration du PADD  
Etat d'avancement des arbitrages

Certaines propositions sont classées « en débat » : ces propositions débattues en Comité syndical du 30 novembre 2018, sont en cours de rédaction afin d'être intégrées au PADD.

#### AXE 1 : STRUCTURER LA STRATÉGIE ÉCONOMIQUE

##### Soutenir les polarités existantes, maintenir l'offre de proximité

#### I. 1) Assurer le développement et le maintien de l'emploi local

##### 1.1 Soutenir les structures existantes

- Favoriser les réhabilitations.
- Renforcer les structures d'accompagnement pour éviter les échecs et accompagner les transmissions d'entreprises (partenariats publics/privés, partenariats avec les chambres consulaires : CCI, CMA, CA...).

##### 1.2 Mener une politique pro-active pour favoriser la création et l'installation de nouvelles entreprises

- Appuyer et relayer les structures d'accompagnement pour les entrepreneurs et entreprises en création (partenariats publics/privés, CCI, CMA, CA...).
- Encourager et faciliter la création d'entreprises au sein du territoire en mettant à disposition des locaux adaptés.

##### 1.3 Développer l'offre de formation pour capter une main d'oeuvre plus nombreuse et diversifiée

- Mettre des locaux à disposition d'associations
- Créer un club des jeunes et renforcer le rayonnement de la MJCS
- Valoriser l'apprentissage en rapport avec les emplois locaux (offre de logements adaptés via la création d'antennes du foyer jeunes travailleurs, réflexion sur des modes de déplacement spécifiques...), en s'appuyant sur les réseaux déjà existants (CCI...)
- Développer le compagnonnage, pour créer des partenariats et favoriser la reprise d'activités par les jeunes.

#### I. 2) Définir une stratégie globale de gestion des ZAE

##### 2.1 Accompagner l'évolution des zones d'activités pour répondre aux différentes demandes

- Définir des ZAE attractives d'intérêt communautaire pour pérenniser les grandes entreprises et en accueillir de nouvelles (cf. carte)
- Conserver une offre pour les petites entreprises (artisanat...)
- Aménager l'offre de locaux, pour permettre un parcours résidentiel des entreprises
- Requalifier les friches et locaux existants avant de créer de nouvelles zones
- Créer des coopérations entre les communes pour orienter les choix d'installations



## 2.2 Spécialiser les ZAE pour améliorer leur compétitivité et favoriser les effets-leviers

- Structurer les filières économiques locales en affirmant des spécialités (cf. carte)
- Maintenir les structures agro-industrielles existantes
- S'appuyer sur les initiatives existantes pour créer des synergies entre les entreprises d'une même zone d'activité (cf. outil ACTIF de la CCI)

## 2.3 Améliorer l'attractivité des ZAE

- Développer des services annexes et une communication pour promouvoir les ZA. Créer un poste d'agent de développement pour gérer les ZAE.
- Améliorer les aménagements des espaces publics et les abords (valoriser l'attractivité et l'accessibilité, en lien avec le projet de création d'une voie de contournement de La Châtre)

## **I. 3) Ouvrir le Pays de La Châtre en Berry aux nouvelles technologies et nouvelles formes de travail**

### 3.1 Mettre en place un réseau d'espaces de travail partagés (tiers-lieux)

- Créer un réseau d'espaces de travail partagés, avec une antenne dans chaque CDC (Neuvy, Aigurande, La Châtre)
- Avoir des locaux et du matériel performants

### 3.2 Développer la fibre et les nouvelles technologies

- Développer la fibre en priorité sur les ZAE et les centres-bourgs
- Travailler un label « Territoire haut débit »

### 3.3 Soutenir la filière de service à la personne à l'échelle du Pays

- Renforcer le secteur de l'aide à domicile
- Développer l'accueil familial dans les communes

## **I. 4) Affirmer l'importance de la proximité, fondement d'une nouvelle image de marque pour le Pays**

### 4.1 Impulser une filière locale (artisanat, agriculture, ...) et faire émerger une image positive de l'économie du Pays

- Créer une filière d'exploitation à partir des produits locaux
- Créer un label propre au Pays : s'appuyer sur le label PNR
- Encourager les marchés de producteurs
- Développer de nouvelles filières, en s'appuyant sur les initiatives déjà prises.
- Déployer les actions engagées en matière de la transition énergétique, pour structurer une véritable filière économique locale : production d'énergies renouvelables, filière du bâtiment spécialisée dans la rénovation énergétique du bâti...

#### 4.2 Renforcer le processus de circuits-courts

- S'appuyer sur les actions initiées dans le cadre du futur Projet Alimentaire Territorial
- Développer les circuits-courts avec la restauration scolaire et les entreprises, en lien avec les collectivités.
- Favoriser les producteurs de l'Indre grâce aux circuits de proximité.
- Accroître les tournées en milieu rural ou les livraisons à domicile des petits commerces

#### 4.3 Définir une politique volontariste de soutien aux commerces de proximité

- **limiter la dispersion des commerces.**
- **limiter l'implantation des services en centre-ville pour favoriser les commerces ?**
- **interdire l'implantation de nouveaux centres commerciaux ?**
- Revitaliser les commerces de centres-bourgs existants (recherche de financements)
- Favoriser la diversité dans les établissements (exemple : boulangerie, épicerie... au sein d'un commerce).

### **I. 5) Conforter l'agriculture, pilier économique du territoire**

#### 5.1 Maintenir un cadre favorable à l'agriculture et à son développement

- Définir des réserves foncières agricoles pour faciliter l'installation de nouveaux exploitants
- Accompagner les agriculteurs pour anticiper à 10 ans la reprise de l'exploitation

#### 5.2 Développer la création d'une valeur ajoutée « agriculture »

- Conserver les outils structurants pour l'économie agricole
- Favoriser la diversification des exploitations et la création de valeur ajoutée (circuits courts, biomasse, agro-tourisme, énergies renouvelables, agriculture biologique...)
- Accompagner le développement des outils de production et transformation pour répondre aux besoins des agriculteurs en lien avec les circuits courts

#### 5.3 Accompagner la diversification de l'agriculture dans le cadre d'une stratégie économique territoriale

- Développer des filières courtes en intégrant tous les acteurs
- Soutenir et pérenniser les activités d'élevage et pérenniser les filières, notamment allaitantes
- Soutenir et développer la filière viticole, notamment dans le cadre de l'AOC Chateaufort

## AXE 2 : VALORISER LE PAYSAGE

### Transition énergétique, mise en tourisme, nouveaux usages

#### II. 1) Assurer la stabilité des paysages par un soutien à l'agriculture, composante majeure de l'identité du territoire

##### 1.1 Valoriser l'importance de l'agriculture dans la préservation des paysages et de l'environnement

- Développer un label qualité élevage/paysage.
- Limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels
- Soutenir les démarches en faveur de l'environnement et de la biodiversité (MAEC notamment)

##### 1.2 Accompagner les évolutions de l'agriculture dans le cadre d'une valorisation paysagère du territoire

- Favoriser des modes de gestion et de valorisation raisonnés et durables des haies et des espaces boisés, pour assurer le maintien des équilibres et une optimisation de la ressource en bois
- Offrir des possibilités de transformation et de mise en valeur du patrimoine bâti rural (changement de destination, agrotourisme...)

#### II. 2) Faire entrer le territoire dans la transition énergétique tout en maîtrisant les impacts

##### 2.1 Définir un projet d'autonomie énergétique du territoire, en lien avec les contrats d'objectif territorial Energies Renouvelables

- Encourager les initiatives déjà engagées et s'appuyer sur les études menées dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial porté par le Pays
- Mutualiser les démarches de diagnostics des potentiels en production d'énergies renouvelables (solaire, éolien, circuit de chaleur...)
- Mutualiser les projets de filière bois et de méthanisation par le biais d'associations

##### 2.2 Allier transition énergétique et valorisation des paysages

- Réfléchir aux conditions d'intégrations urbaines et paysagères des dispositifs de production d'énergie
- **Quelle politique commune en matière d'éolien ? carte de zones préférentielles d'implantations d'éoliennes à définir dans le DOO ?**

## **II. 3) Définir une image touristique attractive pour le territoire**

### 3.1 Faire la promotion du territoire

- Diversifier les figures de proue du territoire et mettre en réseau l'offre existante pour valoriser l'ensemble du patrimoine du Pays
- Poursuivre les efforts de signalétique engagés par le Département pour mettre en valeur la diversité des sites touristiques et les continuités entre les sites (locaux et régionaux)
- Renforcer le pôle culturel de La Châtre pour qu'il soit plus moteur
- Encourager et étendre les actions menées par l'office de tourisme pour communiquer et pour faire participer les habitants et services communaux à cette valorisation touristique (« médiateurs de découverte »)

### 3.2 Préserver la qualité paysagère

- Développer la valorisation des paysages
- Créer des parcours de découverte du Pays et de son bocage en lien avec les itinéraires cyclables
- Reconquérir les paysages dégradés : développer des actions pour améliorer le traitement des espaces insuffisamment qualitatifs (entrées-de-ville, parkings, zones d'activités, secteurs de friches, maîtrise de la publicité ...)

### 3.3 Étoffer l'offre touristique

- Affirmer un développement touristique innovant en lien avec les atouts du territoire (festivals, évènements, tourisme sportif, tourisme équestre, artisanat...)
- Valoriser les bords de l'Indre et les points d'eau

### 3.4 Développer les infrastructures touristiques pour mieux retenir les visiteurs sur le territoire

- Remédier aux manques d'infrastructures touristiques (hébergements, restaurants...) et favoriser leur montée en gamme
- Diversifier l'offre pour le tourisme itinérant
- Inciter à la labellisation des structures hôtelières et des gîtes

## **II. 4) Faciliter les mobilités douces et les nouveaux moyens de transports à l'échelle du Pays**

### 4.1 Développer des transports partagés et durables

- S'appuyer sur l'étude sur la mobilité rurale engagée par la DREAL
- Sensibiliser les habitants aux modes de transports alternatifs et collaboratifs
- Engager des études pour évaluer le potentiel de covoiturage, créer et structurer des solutions adaptées en faveur de l'autopartage, notamment pour les déplacements domicile-travail.
- Améliorer l'efficacité du réseau de transports en commun à l'échelle régionale

#### 4.2 Favoriser le déploiement d'un réseau cyclable multi-usages

- Spatialiser le domaine cyclable selon la présence d'équipements (scolaires, sportifs, ...) et de commerces
- Soutenir le développement des circuits « l'Indre à vélo » et « Compostelle à vélo » et l'aménagement des voies vertes (particulièrement celle entre La Châtre et Aigurande).
- Faciliter la multifonctionnalité du réseau cyclable (pour les touristes et les habitants) en développant des aménagements (abris vélo, signalétique...)

## **AXE 3 : CONFORTER L'ARMATURE URBAINE DU TERRITOIRE**

### **Entre renouvellement des centres-bourgs et respect du cadre de vie**

#### **III. 1) Garantir le maintien de la population pour envisager un nouveau**

##### 1.1 Développer une politique volontariste pour attirer de nouveaux habitants (jeunes actifs, familles)

- Cibler les ménages en début ou milieu de parcours résidentiel en valorisant la qualité du cadre vie
- Privilégier une localisation des nouveaux logements à proximité des équipements structurants du territoire
- Développer une offre de services en lien avec le maintien des écoles (aide aux devoirs, accueil périscolaire avant et après l'école, etc.)

#### **PRESENTATION DES OBJECTIFS DEMOGRAPHIQUES**

##### 1.2 Garder les jeunes en renforçant leurs liens au territoire

- Définir une politique jeunesse en lien avec le SRADDET
- Mettre en place une filière jeunesse (scolaire/formation/périscolaire) pour inciter les jeunes à rester sur le territoire

##### 1.3 Accompagner les habitants plus âgés pour leur permettre de rester sur le territoire

- Faciliter le développement des services à la personne et de l'aide à domicile
- Permettre aux personnes âgées d'accéder aux services de santé et aux commerces en centre-bourg

#### **III. 2) Adapter les logements pour tous et renforcer les possibilités de parcours résidentiels**

##### 2.1 Définir une stratégie collective pour renforcer le logement social et offrir des possibilités aux nouveaux arrivants

- **Accompagner les communes pour faciliter la mise en place de « baux à réhabilitation »**
- Permettre le développement d'infrastructures d'accueil pour les jeunes actifs : créer de nouvelles antennes des foyers jeunes travailleurs

##### 2.2 Diversifier le parc de logements pour renforcer les possibilités de parcours résidentiels

- Définir un cadre favorable aux réhabilitations et transformations des constructions existantes et résidences secondaires (OPAH)
- Définir des mesures incitatives pour favoriser une rénovation thermique de qualité du bâti existant
- Maintenir l'offre pour les familles
- Renforcer l'offre de petits logements

##### 2.3 Adapter l'offre d'habitat sénior

- Développer une offre adaptée de logements et résidences séniors
- Poursuivre les missions d'adaptation des logements au vieillissement faciliter l'adaptabilité des habitations des personnes pour qu'elles puissent restées le plus longtemps chez elles

### **III. 3) Revitaliser les bourgs de façon qualitative**

#### 3.1 Renforcer les centres-bourgs

- Favoriser le renouvellement des centres-bourgs et la mobilisation des dents creuses
- Poursuivre l'identification des logements prioritaires et la communication sur les dispositifs d'aides financières
- Valoriser les cœurs de bourgs par des aménagements qualitatifs des espaces publics

#### 3.2 Définir une politique d'action en faveur des logements vacants et de l'amélioration du bâti

- Définir des leviers communs pour diminuer le nombre de logements vacants (taxes ou subventions)
- Créer une SEM pour porter des projets d'envergure en matière de réhabilitation du bâti dans les secteurs jugés prioritaires

#### 3.3 Améliorer la qualité et l'intégration des opérations groupées (lotissements dans la continuité du bâti, extensions urbaines existantes...)

- Développer des outils pour faire appliquer une qualité globale (objectifs PNR, Plan de paysage...).
- Définir les conditions d'accueil paysagères des extensions urbaines : contact avec les paysages agricoles, maintien des coupures vertes
- Adapter les surfaces des lots aux nouveaux modes de vies

### **III.4 S'inscrire dans une politique volontariste pour assurer le maintien de l'offre en équipements**

#### 4.1 Veiller à l'équilibre de la répartition des équipements et favoriser les mutualisations permettant de les pérenniser

- Réfléchir à la complémentarité entre les communes d'un même bassin de vie
- Renforcer les mutualisations intercommunales

#### 4.2 Anticiper et orienter les modifications de la carte scolaire

- Enrichir une offre d'équipements complémentaires (périscolaire, culture, sportif) à proximité des écoles

#### 4.3 Poursuivre la politique de valorisation des équipements de santé

- Veiller à la cohérence entre le SCoT et le Contrat Local de Santé.
- Eviter la surmultiplication des maisons de santé sur le territoire

### **III. 5) Faire de l'environnement et du paysage, le fondement de la stratégie territoriale**

#### 5.1 Préserver, Valoriser et vivre les paysages

- Mettre en place des dispositifs d'accompagnement et de valorisation (plan de paysage, observatoire des paysages, concours photographique...)
- Définir des circuits de découverte des paysages dans une optique touristique et de cadre de vie en lien avec la TVB : vélo, rando, etc.
- Définir une politique de mise en valeur et d'aménagement pour les sites emblématiques

#### 5.2 Valoriser la trame verte et bleue

- Valoriser la trame verte et bleue pour son rôle dans l'attractivité du territoire (cadre de vie, tourisme nature, biodiversité...)
- Définir des prescriptions de protection pour les réservoirs de biodiversité de la TVB du Pays dans les futurs documents d'urbanisme
- Inscrire la TVB dans les zones à urbaniser
- Veiller au maintien et à la valorisation des ressources naturelles en limitant les impacts paysagers et environnementaux des aménagements et en poursuivant l'amélioration des équipements

#### 5.3 Prendre en compte les risques naturels

- Valoriser le rôle d'une trame verte et bleue en bon état pour limiter le ruissellement et les inondations
- Protéger les zones humides
- Prendre en compte le risque inondation hors vallée de l'Indre (remontées de nappes, crues des affluents de l'Indre et de la Creuse)